



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Ville de ROSHEIM s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la direction de Monsieur Michel HERR, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

Nombre de conseillers élus :	27	<i>Sous la présidence de Monsieur Michel HERR, Maire,</i>
Conseillers en fonction :	27	<u>Membres présents :</u> <i>Martine OHRESSER, Gilbert ECK, Ginette VASCONI, Jean-Louis FLIEGANS, Isabelle ROUVRAY, Bernard MODRY, Adjoints ; Jean-Pierre HOLTZ, Alain SIMON, Carine MAETZ, Christophe ICHTERTZ, Claudine MASSON, Martine BEYREUTHER, Patrick VOLKRINGER, Emmanuel HEYDLER, Dominique MEYER, Hélène ZANDONELLA CALLEGHER, Romain SPEISSER, Christiane ULMER, Nicolas FRIEDERICH, Christine FISCHER, Thierry LOTH.</i>
Conseillers présents :	22	
		<u>Membres absents excusés :</u> <i>Pia JOERGER, Christine AFFOLTER, procuration à Michel HERR, Laurence MOREAU, procuration à Isabelle ROUVRAY, Pierre AUBRY, procuration à Christiane ULMER.</i>
		<u>Membre absent :</u> <i>Jean-Marc NIEDERST.</i>

N° 050/2018 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire » ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

DE DESIGNER comme secrétaire du Conseil Municipal pour sa séance du 30 avril 2018, Madame Muriel SCHARSCH, Directrice Générale des Services.

N° 051/2018 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 MARS 2018

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
24 voix POUR, 1 abstention (Christophe ICHTERTZ)

DÉCIDE

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2018.

**N° 052/2018 : PRESCRIPTION ACQUISITIVE ET VENTE DE LA
PARCELLE CADASTREE SECTION 13 N° 510 AU LIEUDIT
BOERSCHWEG**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une parcelle située dans le lotissement Rittergass n'avait pu être vendue à la société AMELOGIS car la Ville n'était pas propriétaire.

Aujourd'hui, une longue procédure de prescription acquisitive vient d'aboutir et la parcelle cadastrée section 13 n° 510, de 31 m², sise au lieudit Boerschweg sera propriété de la Ville.

Lorsque cet acte sera signé, ce terrain pourra être vendu à la société AMELOGIS dans le cadre de son projet immobilier.

VU les délibérations n° 071/2017 du 10 juillet 2017 et n° 082/2017 du 18 septembre 2017 relatives à la vente des parcelles cadastrées section 13 n° 510, 590 et 591 sises au lieudit « Boerschweg » à la société AMELOGIS ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE

DE SIGNER la prescription acquisitive ;

DE SIGNER l'acte de vente pour un montant de 5 000,00 € (cinq mille euros) H.T. et toutes les pièces y afférentes.

Les frais notariés seront pris en charge par la société AMELOGIS.

N° 053/2018 : TRAVAUX DE SECURISATION ET MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPE DE L'ASCENSEUR DE LA HALLE DU MARCHÉ : ADOPTION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT : DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – EXERCICE 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des Droits et des Chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » vise à garantir l'autonomie des personnes handicapées et leur accès à la vie sociale. La loi s'applique au cadre bâti et au neuf :

- bâtiments résidentiels (logements, foyers...),
- établissements recevant du public (ERP), qu'ils soient publics (écoles, universités, hôpitaux..) ou privés (commerces, cinémas, hôtels...)
- espaces publics (voiries, gares...) et transports.

Pour répondre à cette loi ainsi qu'à l'ordonnance N°2014-1090 du 26 septembre 2014, la ville de Rosheim met en œuvre les mesures qui permettront de rendre accessibles à toutes les personnes handicapées les bâtiments communaux recevant du public.

Ainsi, la commune a fait réaliser un diagnostic accessibilité de l'ensemble des bâtiments concernés. Il en ressort un agenda d'accessibilité listant les travaux à réaliser sur une période de neuf ans pour rendre l'existant accessible aux personnes présentant des handicaps. Cet agenda a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2016.

Seront réalisés en 2018 les travaux de sécurisation et de mise aux normes de l'ascenseur de la salle communale la « Halle du marché », notamment par la mise en place de signalisation sonore et visuelle pour les déficients sensoriels.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **5 705,40€ H.T.**, selon le devis établi par la Société *Ascenseurs Multi Services* en novembre 2017.

VU le projet de sécurisation et de mise aux normes de l'ascenseur de la Halle du marché présenté aujourd'hui ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ADOPTER le projet de sécurisation et de mise aux normes de l'ascenseur de la Halle du marché pour un montant estimé à **5 705,40€ H.T.** ;

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel du projet de sécurisation et de mise aux normes de l'ascenseur de la salle communale la « Halle du marché » tel que défini ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES (H.T.)	RECETTES ATTENDUES	
Sécurisation et mise aux normes de l'ascenseur de la Halle du marché (dont mise en place de signalisation sonore et visuelle)	5 705,40 €	ETAT - Dotation de soutien à l'investissement local (40%)	2 282,00 €
		AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE	3 423,40 €
TOTAL DEPENSES :	5 705,40 €	TOTAL RECETTES :	5 705,40 €

DE SOLLICITER pour le projet de sécurisation et mise aux normes de l'ascenseur de la Halle du marché, l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de la Préfecture, et toutes les autres subventions pouvant être octroyées dans ce dossier ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 de la Ville.

N° 054/2018 : **ASSOCIATION DE CHASSE DU SEEWEG, LOCATAIRE DU LOT DE CHASSE N° 1 – DIMINUTION DU LOYER**

VU le cahier des charges type pour la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période 2015-2024 ;

VU la délibération n° 140/2014 du 13 octobre 2014 relative à la délimitation des lots de chasse, à la détermination de la procédure de location et à l'agrément des candidatures par voie de convention de gré à gré ;

VU la demande de l'Association de Chasse du Seeweg en date du 7 mars 2018 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse réunie le 16 avril 2018 ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
24 voix POUR, 1 abstention (Thierry LOTH)

DECIDE

DE DIMINUER le loyer annuel de l'Association de Chasse du Seeweg de 15 % soit :
3 430,00 € - 15 % = 2 915,50 €.
Ce nouveau loyer entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

DE SIGNER toutes les pièces concernant cet objet.

N° 055/2018 : ADHESION DE LA VILLE DE ROSHEIM A L'ASSOCIATION ARTS ET LUMIERES EN ALSACE POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Association Arts et Lumières en Alsace, outre ses missions historiques d'animation et de promotion touristique de la Route Romane d'Alsace, apporte aux communes qui jalonnent cet itinéraire des propositions d'animations et de concerts dans le cadre du festival Voix et Route Romane.

Adhérer à l'association, c'est s'inscrire dans un projet régional de développement culturel et touristique du patrimoine médiéval.

Le montant de l'adhésion à l'association Arts et Lumières en Alsace s'élève à 500 € pour les communes « sites étapes », c'est-à-dire une commune étant située sur la route Romane d'Alsace ou accueillant une manifestation du festival.

L'adhésion de la commune permet, outre de soutenir les activités de l'association, de bénéficier du tarif préférentiel de 1.000 € pour l'accueil d'un concert dans le cadre du 26^{ème} festival Voix et Route Romane.

VU la proposition d'adhésion présentée par l'association Arts et Lumières ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE

D'ADHERER à l'association Arts et Lumières en Alsace à raison de 500 € pour l'année 2018 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion et toute pièce se rapportant à ce dossier.

Les crédits sont ouverts au c/6281 de l'exercice 2018 du budget de la Ville de Rosheim.

N° 056/2018 : PRESENTATION D'UN CONCERT PAR L'ASSOCIATION ARTS ET LUMIERES EN ALSACE - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ET VOTE D'UNE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que se tiendra le jeudi 13 septembre 2018, à 20h30, en l'église Saints-Pierre-et-Paul, un concert interprété par la formation musicale « Tasto Solo », dans le cadre du Festival Voix et Route Romane 2018.

La création et la réalisation de cette manifestation reviennent à l'association Arts et Lumières en Alsace.

Sa représentation doit faire l'objet d'un contrat avec la Ville, qui fixe les contributions respectives. La participation de cette dernière au concert s'élève à 1.000,00 € T.T.C.

- VU la demande émanant de l'association Arts et Lumières en Alsace de Rosheim ;
- VU la convention de partenariat culturel ci-jointe ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'ALLOUER** une subvention à hauteur de 1.000,00 € T.T.C., comme participation de la Ville à l'organisation d'un concert interprété par la formation musicale « Tasto Solo », autour du Festival Voix et Route Romane 2018, le 13 septembre 2018, à 20h30, en l'église Saints-Pierre-et-Paul ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat culturel au nom de la Ville de Rosheim avec l'association Arts et Lumières en Alsace.

Les crédits sont ouverts au c/6574 de l'exercice 2018 du budget de la Ville.

N° 057/2018 : **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ERA ETHIQUE ET RESPECT ANIMAL**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le mail émanant de l'association ERA Ethique et Respect Animal ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'ATTRIBUER** à l'association ERA Ethique et Respect Animal une subvention de 200 € (deux cent euros).

Les crédits sont ouverts au c/6574 de l'exercice 2018 du budget de la Ville.

N° 058/2018 : RAPPORT ANNUEL SUR L'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2016

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite "Loi Barnier", portant sur le renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers, il doit être présenté annuellement, à l'Assemblée délibérante de la collectivité, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Un décret du 6 mai 1995 fixe les modalités d'application de ce texte législatif et le contenu du rapport qui doit donner des indications sur la manière dont le service est rendu, qualité technique, performance, difficultés, évolution.

Monsieur Emmanuel HEYDLER présente à l'Assemblée le rapport 2016 établi au niveau de la commune sur le service public de l'assainissement comportant les indicateurs techniques et financiers prévus par la réglementation en vigueur, accompagné des pièces annexes obligatoires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport annuel 2016 sur l'assainissement ;

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport sur l'assainissement établi au titre de l'année 2016.

N° 059/2018 : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE ROSHEIM (PLU)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le PLU a été approuvé en 2007. Sa procédure de révision a été prescrite en décembre 2015.

Le Diagnostic Territorial est tenu à la disposition du public au service de l'urbanisme. Un registre de concertation y est joint.

La réunion des Personnes Publiques Associées (chambres consulaires telles que la Chambre d'Agriculture, services de l'Etat, INAO, Syndicat Mixte du Piémont des Vosges, etc...), étape obligatoire de la procédure, s'est tenue le 13 février dernier et a permis une concertation et le réajustement de certaines données.

Une réunion a également eu lieu avec le monde agricole, à laquelle assistait la Chambre d'Agriculture. Cette séance de travail a permis de recenser les besoins et projets et de les inscrire comme tels sur le plan de zonage.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable décrit le projet politique de la Ville : habitat, activités économiques, protection des milieux naturels, déplacements, patrimoine bâti, etc... Il annonce les projets mais ceux-ci doivent rester ajustables car le PADD ne peut être modifié. Il est en quelque sorte la clé de voute du PLU et annonce les orientations de la Ville en matière d'équipements, du cadre de vie, de l'attractivité de la commune.

Monsieur le Maire laisse l'Assemblée s'exprimer.

Dans le PADD, Monsieur Nicolas FRIEDERICH souhaite renforcer la préservation du Rosenmeer allant de Rosenwiller à Rosheim ainsi que valoriser la richesse de la forêt. Le second axe « préserver les espaces naturels et paysagers les plus sensibles » pourrait être intitulé « préserver les espaces naturels et paysagers les plus sensibles ainsi que les ressources naturelles (eau, forêt...).

Monsieur le Maire propose de rajouter le domaine « associatif (dont le bénévolat) » dans l'objectif 1 de l'axe 1 « poursuivre l'amélioration du niveau d'équipements dans le domaine scolaire, social, culturel, de loisirs, sportif ».

L'objectif 3 de l'axe 1 « poursuivre la dynamique démographique » sera complété par « mais maîtrisée ».

Les données des années 2015 et 2016 sont à rajouter sur les graphiques « évolution du nombre d'habitants à Rosheim », « nombre total de logements créés » et « répartition des logements créés ».

Les besoins en développement résidentiel sont à revoir à la baisse : 500 logements à l'horizon 2030.

Monsieur Alain SIMON s'interroge à propos des ressources en eau. Seront-elles suffisantes avec une telle augmentation de logements ? Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Monsieur Emmanuel HEYDLER informe qu'il en sera de même au niveau de l'assainissement.

Après quelques échanges, l'Assemblée convient de maintenir la zone « anciennement BADDA » en 2AU, à savoir « extension à long terme ».

Monsieur Thierry LOTH souhaiterait faire rajouter sur la carte « potentiel de 445 logements » le zonage UC « mixité activités/habitat ». Par ailleurs, il souligne la nécessité de faire apparaître sur la carte « risque d'inondation » les risques de débordement du Rosenmeer au niveau de la rue de Rosenwiller. Ces risques sont à revoir pour l'ouest et le nord du ban communal de Rosheim.

Sur la carte « zones à enjeux écologiques », il est nécessaire d'y inscrire comme enjeu fort le Rosenmeer en provenance de Rosenwiller.

L'objectif 4 de l'axe 5 « développer l'offre touristique » est à remplacer par « développer l'attractivité touristique ».

Madame Christiane ULMER avait relevé lors des commissions réunies du 9 avril 2018 que le point de l'espace naturel N3 au lieudit Bruderberg s'étend jusqu'au chemin alors que les parcelles cadastrées section 08 n° 381 à 384, n° 361, n° 304 à 373 et n° 379 sont plantées en vignes. Le zonage est à modifier en A.

Madame Christiane ULMER demande à quoi correspond les deux points d'interrogation sur la carte de la zone UE. Il s'agit de l'ancien terrain de football.

L'Assemblée n'ayant plus d'observation à formuler, Monsieur le Maire souhaite associer d'autres personnes aux réunions de travail sur le règlement du PLU. Monsieur Emmanuel HEYDLER se propose. Monsieur le Maire le remercie.

VU la tenue des Commissions Réunies en date du 9 avril 2018 ;

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de Rosheim.

POINTS DIVERS

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un recouvrement de l'Assureur Groupama de 166,54 € pour le remplacement d'un panneau Allée du Rittergass suite à un sinistre survenu le 22 novembre 2017.
- Madame Isabelle ROUVRAY détaille le budget du CCAS s'élevant à 25 000 €. Les dépenses principales sont : repas des aînés et colis de Noël (13 000 €), portage des repas (10 300 €) et secours financiers (3 200 €). Elle annonce la présentation à la médiathèque d'un ordinateur simplifié, dénommé ordissimo, le samedi 16 juin 2018 à 10h00. Une cinquantaine de personnes pourront y participer, sur inscription. Le Service Animations Jeunes de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim travaille depuis un an environ à la lutte contre l'isolement. A partir de septembre 2018, des membres du CCAS rendront visite aux aînés et mettront à disposition des livres et revues. Une réflexion sur la mise en place d'une aide pour certaines démarches administratives, notamment dématérialisées, est également menée. Madame Isabelle ROUVRAY conclut ses propos en précisant que les aides pour les logements sociaux sont en augmentation, notamment en raison du nombre toujours plus important de familles monoparentales.
- Monsieur Thierry LOTH relate la réunion à laquelle il a assisté avec Monsieur Jean-Louis FLIEGANS sur le plan climat au Pays Bruche Mossig Piémont. Dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme, la Ville est en mesure d'imposer certaines contraintes en matière environnementale comme par exemple une chaufferie collective ou des panneaux solaires. Il questionne ensuite Monsieur le Maire sur l'avancée de l'étude de la traversée de la ville par le CAUE. Une réponse serait apportée mi-mai par le CAUE. Enfin, Monsieur Thierry LOTH souhaiterait obtenir des renseignements à propos du permis de construire modificatif du Meyerhof. Monsieur le Maire explique qu'après une première conciliation en février en Préfecture, sans succès, il a saisi auprès de Monsieur le Préfet la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture. Cette commission, réunie le 4 avril, a rendu un avis défavorable. Monsieur le Préfet est venu sur site le 6 avril et a finalement accordé ce permis modificatif permettant de créer sept logements supplémentaires.
- Monsieur Gilbert ECK effectue un point sur les travaux. La Ville souhaiterait aménager la rue du Muhlbach et poser un réseau séparatif de la rue du Muhlbach au carrefour de la rue du Maire Grau pour un coût estimé à 260 000 € TTC. Pour l'aménagement de la rue des Prunelles, de l'entreprise VOB jusqu'à la rue des Pommiers, le bureau d'études a été retenu. Les travaux sur le chemin du Westerberg sont terminés. Monsieur Gilbert ECK annonce une vente de lots de fond de coupe de bois le mercredi 2 mai à 18h00. Il conclut ses propos en informant l'Assemblée que les bornes de recharge électrique sont opérationnelles. A compter du 1^{er} juin 2018, la charge s'élèvera à trois euros.
- Monsieur Christophe ICHTERTZ souligne la nécessité de mettre en place des panneaux de signalisation indiquant le rond-point devant la Maison de l'Enfance. Il estime ce rond-point trop petit, notamment pour les camions et les bus.
- Monsieur le Maire souhaiterait qu'une ou deux personnes deviennent référentes afin de travailler sur le volet écologique de la Voie Verte. Messieurs Jean-Louis FLIEGANS et Nicolas FRIEDERICH se proposent.
- Le Conseil Municipal du 14 mai sera annulé. Ce dernier se réunira en Commissions Réunies le lundi 28 mai à 19h00 pour une visite sur site des différents chantiers. L'Assemblée est invitée à un séminaire de rendu de travail de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim le samedi 23 juin prochain à 8h30 à Boersch.
- Monsieur le Maire désirerait obtenir la sensibilité des Conseillers Municipaux à propos d'un éventuel jumelage avec Giberville. Un petit comité pourrait être créé, avec notamment Monsieur Christophe ICHTERTZ en tant que Président de l'ASCRO.

Monsieur Thierry LOTH précise qu'un fil conducteur doit être trouvé pour cet éventuel jumelage.

- Monsieur le Maire conclut la séance par l'annonce de l'unique anniversaire du mois d'avril : Monsieur Thierry LOTH le 2.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.